



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 15 JUIN 2016 à 19h00**

L'an deux mille seize, le quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Christian TORT, **Maire**.

Étaient également présents : Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, **Adjoints au Maire** ;

Ainsi que : Jean-Louis TARTEVET, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Nathalie CHABROL, Sandra KOCH, Jean-Baptiste FORMENT, Guillaume TADDIO, Jean-Pierre GRANGET, Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ, **Conseillers Municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT
Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT
Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI
Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA
Sylvette PEZELIER qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ
Marie-Dominique SARRAIL qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET
Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT

Absents excusés : néant

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil qui, après y avoir été invité par M. le Maire, désigne à l'unanimité Guillaume TADDIO en qualité de secrétaire de séance.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 27 avril 2016

Pour 23

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT

Abstention 0

Contre 6

Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

2) Présentation du CRAC 2015 – CITADIS – ZAC des Garrigues

Sur le rapport de Christian TORT,

Comme indiqué lors du dernier conseil municipal, lors des questions diverses, M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été destinataire du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC), établi par CITADIS pour la ZAC des Garrigues, arrêté au 31 décembre 2015.

M. le Maire invite l'ensemble des élus à prendre connaissance de ce document et leur demande de prendre acte de la transmission de cette information.

Pour 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

Abstention 0

Contre 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité.

3) Décision modificative n° 2 du Budget Primitif 2016

Rapporteur : Maryse TORT

M. le Maire rappelle aux élus que le budget primitif 2016 a été voté le 30 mars dernier par le Conseil Municipal. Or, ce document budgétaire est un acte de prévision et il peut donc être modifié pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année.

L'objet de la présente décision modificative est de permettre la régularisation d'écritures relatives à l'amortissement de certains biens d'équipement et à l'acquisition de logiciels professionnels.

Les tableaux transmis en annexe représentent le solde des opérations d'ouvertures et de réductions de crédits prévues par le projet de décision modificative pour assurer le maintien de l'équilibre budgétaire au sein de chaque section (*Investissement puis Fonctionnement*) afin de respecter l'équilibre général du budget prévisionnel 2016.

Le détail par section, quant à lui, est repris et présenté ci-après :

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	2 620,15	2 620,15
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	2 620,15	2 620,15
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

Pour 23

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel

BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT

Abstention 0

Contre 6

Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

4) Demande de subvention CAF de Vaucluse – Acquisition équipement CMA

Rapporteur : Maryse TORT

M. le Maire expose aux élus que, dans le cadre du projet d'acquisition, pour les besoins du centre municipal d'animation d'une structure d'aire de jeux (opération inscrite à la section Investissement du BP 2016), la commune pourrait bénéficier de l'aide financière de la CAF de Vaucluse.

Pour cela, il convient que le Conseil municipal, par délibération, se prononce en faveur de l'engagement du projet. Pour mémoire, il est rappelé que le montant budgété est de 10.809,41 €.

Par cette délibération, le Conseil municipal pourra également autoriser M. le Maire, ou tout autre élu spécialement délégué à cet effet, à formaliser la demande de subvention de la commune auprès de la CAF, en lui permettant d'accomplir tous les actes juridiques liés à la réalisation du projet et en l'autorisant expressément à signer tout document à cet effet.

Pour 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

Abstention 0

Contre 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité.

5) Tennis de table Rhône Ouvèze – Subvention exceptionnelle de fonctionnement

Rapporteur : Maryse TORT

M. le Maire indique aux élus que par courrier en date du 11 mai dernier, le Président de l'association sportive du Tennis de Table Rhône Ouvèze (TTRO) lui a transmis une demande d'octroi d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement, au titre de l'année 2016 (cf. pièce annexe).

En effet, pour des raisons qui lui appartiennent, la gouvernance actuelle de la CCPRO a décidé de revoir drastiquement sa politique d'allocation des subventions en faveur des organismes extérieurs et a supprimé la subvention qu'elle allouait précédemment à hauteur de 20.000 € annuels, au TTRO.

Face à la soudaineté la situation, il a été proposé à chacune des communes sur le territoire desquelles l'association intervenait, d'allouer une subvention exceptionnelle pour permettre à l'association d'équilibrer un dernier exercice sous sa forme actuelle, en faisant face à ses divers engagements.

Dans ce contexte, M. le Maire propose, à titre exceptionnel et pour la seule année 2016, d'allouer une subvention d'un montant de 1.200 € pour le fonctionnement de ladite association.

Pour 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

Abstention 0

Contre 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité.

Absence de Laure COMTE qui se retire temporairement de la salle du conseil.

6) Crèche municipale – modification du règlement de fonctionnement

Sur le rapport de Sandra KOCH,

M. le Maire présente aux élus une modification du règlement de fonctionnement de la crèche municipale (cf. document en annexe).

Cette nouvelle version est basée, dans sa forme, sur la trame existante du règlement conçu par la Caisse d'Allocations Familiales, applicable à l'égard des familles des enfants accueillis ainsi que sur les modèles de collectivités similaires.

Sur le fond, elle constitue une nouvelle étape dans la réorganisation du service en vue d'assurer une qualité de service optimale, pour les enfants et leurs parents ainsi que pour les agents de la structure.

L'objectif de la modification du règlement est également de le mettre à jour et en conformité avec la situation règlementaire et statutaire de la structure.

Pour 22

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT

Abstention 0

Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

Contre 6

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

7) CMA – modification du règlement intérieur

Sur le rapport de Sandra KOCH,

M. le Maire présente aux élus une mise à jour du règlement de fonctionnement du centre municipal d'animation (CMA). Les modifications proposées apparaissent dans le corps de texte du document élaboré par la responsable du service et transmis en annexe.

Pour 22

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT

Abstention 0

Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

Contre 6

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

Retour de Laure COMTE

8) CMA – tarifs activités été 2016

Sur le rapport de Sandra KOCH,

Sont présentés ci-après les tarifs soumis à l'approbation du Conseil pour des sorties prévues durant les vacances d'été 2016 pour le Centre Municipal d'Animation.

- Semaine du 11 au 13 juillet 2016 :

- o sortie au festival d'Avignon le mardi pour les 7/12 ans : 11 euros

- Semaine du 18 au 22 juillet 2016 :

- o Camp sportif à Die pour les 10-13 ans, tarif suivant le quotient familial :

QF inférieur ou égal à 496 euros : 182.85 euros

QF compris entre 497 euros et 999 euros : 198.75 euros

QF compris, supérieur ou égal à 1000 euros : 265 euros

Extérieur : 318 euros

- semaine du 25 au 29 juillet 2016 :

- o Camp multi-activités à Chauzon en Ardèche pour les 8-10 ans, tarif suivant le quotient familial :

QF inférieur ou égal à 496 euros : 164.22 euros

QF compris entre 497 euros et 999 euros : 178.50 euros

QF compris, supérieur ou égal à 1000 euros : 238 euros

Extérieur : 285.60 euros

- semaine du 22 au 26 août 2016 :

- o Camp poney, à Piolenc à partir de 7 ans, tarif suivant le quotient familial :

QF inférieur ou égal à 496 euros : 172.50 euros

QF compris entre 497 euros et 999 euros : 187.50 euros

QF compris, supérieur ou égal à 1000 euros : 250 euros

Extérieur : 299 euros

- semaine du 29 au 31 août 2016 :

- o Sortie au Seaquarium du Grau du Roi le mardi : 14 euros

Pour 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

Abstention 0

Contre 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité.

9) Projet Éducatif Territorial (PEDT) – 2^{ème} modification

Sur le rapport de Sylvie DAMAS,

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de mettre à jour, pour la rentrée scolaire 2016/2017, le projet éducatif territorial (PEDT) tel qu'approuvé par délibération du 8 juillet 2015.

Considérant en effet que le comité de pilotage de juin 2015 a décidé du changement des journées des temps périscolaires à partir de septembre 2015 afin de mieux respecter les rythmes des enfants ; soit le jeudi pour les écoles élémentaires et le vendredi pour les écoles maternelles avec **obligation d'observer une alternance chaque année.**

Cette décision a été votée au conseil d'école maternelle le 22 juin 2015, au conseil d'école élémentaire le 23 juin 2015 et au conseil municipal de la ville de Bédarrides le 8 juillet 2015

Pour l'année scolaire 2016/2017, la période d'intervention pour les élémentaires est donc le vendredi et pour les maternelles le jeudi.

Les effectifs de l'école maternelle ont changé ainsi que le plan d'occupation des salles

- **Les établissements scolaires et environnement (page 6 du document annexé)**
 - Une école maternelle Frédéric Mistral, 161 enfants :
 - Six classes dont deux avec dortoir (2PS, 2MS, 2GS) 161 enfants soit 12 intervenants
 - Une salle de motricité
 - Un réfectoire
 - Une bibliothèque
 - Une cour
 - À proximité :
 - Un dojo
 - Une bibliothèque municipale à 7 mn à pied

Par ailleurs, les nouvelles périodes d'intervention sont les suivantes :

- **Périodes concernées par les TAP (page 10 et 11)**

École élémentaire (Jacques Prévert et Les Marronniers) enfants de 6/11 ans (9 classes)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 /8h20	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie

8h30/11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h30/12h			Garderie		
11h30/13h30	Repas	Repas		Repas	Repas
13h30/16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	ALSH CMA	Temps scolaire	TAP /ALSH
16h30/18h	Garderie départ échelonné	Garderie départ échelonné	13h30/18h30	Garderie départ échelonné	Temps ALSH

École maternelle Frédéric MISTRAL – enfants de 3 à 5 ans – 6 classes : 2 classes petite section – 2 classes moyens - 2 classes grands

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 /8h20	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h30/11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h30/12h			Garderie		
11h30/13h30	Repas	Repas		Repas	Repas
13h30/16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	ALSH CMA	TAP /ALSH	Temps scolaire
16h30/18h	Garderie départ échelonné	Garderie départ échelonné	13h30/18h30	Temps ALSH	Garderie départ échelonné

Pour 23

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT

Abstention 0

Contre 6

Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

10) Espace Jeunes – tarifs activités et des sortie été 2016

Sur le rapport de Sandra KOCH,

Monsieur le Maire transmet en annexe aux élus du conseil municipal la proposition de fixation des tarifs pour les activités et sorties organisées par l'Espace Jeunes pour la saison estivale 2016.

Pour 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

Abstention 0

Contre 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité.

11) Modification du tableau des effectifs

Sur le rapport de Maryse TORT,

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

C'est ainsi que pour permettre la promotion par un avancement de grade des agents éligibles à une telle mesure, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient pour cela de procéder aux opérations suivantes, après avis de la Commission Administrative Paritaire :

- Création d'un poste de Puéricultrice hors classe et suppression d'un poste de puéricultrice de classe supérieure ;
- Création d'un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- Création d'un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe ;
- Création de 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression de 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe ;
- Création de 3 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe et suppression de 3 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe.

Pour 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

Abstention 0

Contre 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité.

12) Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Christian TORT

M. le Maire informe le conseil de l'usage qu'il a fait des délégations qui lui ont été confiées en rappelant que ce compte-rendu ne fait pas l'objet d'un vote :

- ↳ Désignation d'un avocat pour représenter la commune lors d'une audience de référé (Affaire CANISSIMO)

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H 40.